Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 26 Chaoual 1444
16 Mai 2023

N° 58

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1219**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1220**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1223**
Homologation de résolutions **1224**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1224**
Avis aux créanciers..... **1226**
Convocations
Sociétés anonymes **1227**
Sociétés à responsabilité limitée **1232**
Divers
Avis au public..... **1232**
Rectificatifs **1233**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de ASSURANCES MAGHREBIA S.A..... **1234**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société AFRIQIYAH AIRWAY5

Immeuble Arche du Lac, rue Lac Victoria, les Berges du Lac 1053 La Marsa

Identifiant Unique : 1258476S

Suivant décision de la Direction Générale n° 26 de la société AFRIQIYAH AIRWAYS en date du 5 février 2023 enregistrée à la recette des finances rue El Jazira, le 24 mars 2023 sous le n°23200913, quittance n°M020919, dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 9/3/2023 sous le n°202366222 publié au B.O.R.N.E n°65 du 29/3/2023, il a été décidé la nomination de Mr Ali Hssan Issa. Directeur Régional à Tunis et Mr Moaed Mohamed Zarti Directeur de la Station à Tunis.

2023T00468SANB2

Société Chlorine Derivatives Industry s.a

Société anonyme

Au capital social de 4.150.000 dinars

Siège social : 37, Rue Ahmed Tlili, Tunis 1001

RC : B2445472007

MF : 1010931A

Les actionnaires de la société Chlorine Derivatives Industry ont décidé aux termes de l'assemblée générale extraordinaire, tenue le 13 avril 2023, selon le procès-verbal enregistré à la recette des finances Rue Ghandi à Tunis le 14-4-2023, quittance 38226, enregistrement n°23501713, déposé au RNE le 28-4-2023 sous le numéro 2023103031 de présenter une demande en vue de la liquidation judiciaire de la société.

2023T00472SANB2

ENNAKL AUTOMOBILES

Société anonyme

Au capital social 30 000 000 Dinars

Siège social : Z.I Charguia II 1080 Tunis

Identifiant Unique : 0001949C

CNSS : 29840-61

Suivant procès-verbal de l'assemblée du 25 Avril 2023, enregistré à la recette des finances rue de Paradis Ariana, le 02 mai 2023, sous le n°23703956, quittance n°58363.

Il a été décidé à l'unanimité :

1- La nomination de Monsieur Mohamed Anouar Ben Ammar en tant que nouveau Directeur Général de la société ENNAKL Automobiles en remplacement de Monsieur Ibrahim DEBACHE.

2- La nomination de Monsieur Ibrahim DEBACHE en tant que nouveau président du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Abdellatif HAMAM.

3- La nomination de Madame Lobna FEKI en tant que présidente du comité permanant d'audit interne en remplacement de Monsieur Fethi MISTIRI.

Un exemplaire de ce procès-verbal a été déposé au RNE de Tunis en date du 5/5/2023 sous le n°2023115294.

2023R01200SANB2

SOCIETE INDUSTRIELLE DES AMORTISSEURS S.A

Capital social : 5.299.100 DT

38, Rue de la Laine Zl Bir el Kassaa - Ben Arous 2013

IU : 0045871L

En vertu du PV de l'AGO du 23/6/2021 enregistré à la recette de l'Enregistrement Yassminet Ben Arous le 12/8/2021 sous le n°21701808 quittance n°33794 dont une copie a été déposée au RNE le 28/3/2023 sous le n°202365982 il a été approuvé ce qui suit :

1- Approbation des états financiers de l'exercice 2020 et quitus aux administrateurs.

2023R01207SANB2

Société International Machinery S.A

Lot.22 Z.I MGHIRA 1, 2082 FOUCHENA

Capital social : 700 mille dinars

Identifiant Unique : 1237908F

Par procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 avril 2022, enregistré à la recette des finances de FOUCHENA sous le numéro 22502100 quittance numéro M046074, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 9 mai 2023 sous le numéro 2023115929, il a été décidé de dissoudre la société INTERNATIONAL MACHINERY et de nommer monsieur Ahmed Louati, titulaire de la CIN 04707090 liquidateur de la société avec les pouvoirs les plus étendus.

Les créanciers éventuels sont appelés à produire leurs titres de créances par lettre recommandée dans un délai de 21 jours à compter de la parution de cet avis au JORT à monsieur Ahmed Louati à l'adresse 5 rue du Cap vert 1002 Tunis.

2023401183SANB2

SOCIETE TOURISTIQUE ED-DKHILA (Groupe STB)

S.A au capital de 7.500.000 Dinars

Code TVA 009091 K/A/M/000

R.C : N°B17361996 Tunis

Siège social : 25, Avenue Jean Jaurès (3ème étage) - 1001 - Tunis

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 avril 2023 enregistré à la recette des finances rue Ghandi Tunis le 26 avril 2023 sous le n°23801883, quittance n°40800 dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 8/5/2023 sous le n°2023115563, il a été décidé :

1) Lecture, examen et approbation du rapport d'activité relatif à l'exercice 2022.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022 et sur les opérations visées à l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

3) Approbation des états financiers de l'exercice 2022.

4) Affectation des résultats au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

5) Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2022.

6) Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs.

7) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

8) Pouvoirs.

2023401190SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société commerciale de pièces de rechanges automobiles «SOCOPRA»

Société anonyme

Au capital de 420.000 dinars

Siège social : 8 rue otique Sfax 3000

MF : 36402 H/A/M/000

Selon le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire en date du 10 mars 2022 et enregistré au receveur des contrats des sociétés à Sfax le 17 mars 2022 sous le numéro d'enregistrement 22501232 et le numéro de reçu M001345, une copie a été déposée au registre national des entreprises le 11 avril 2022, le capital de la société étant passé de 220 000 dinars à 420 000 dinars.

2023X00604SRLB2

SOCIETE GEMOTEX CONFECTION SARL

Capital social : 50.000 dinars

Siège social : Rue Beyrouth Ezzahra 2034 Ben Arous

IU : 0644743N

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 13 Mars 2023 et enregistré à la recette des finances d'Ezzahra le 7 avril 2023, sous le n°23501018, quittance n°M021937 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 4 mai 2023 sous le numéro 2023115076, il a été décidé de dissoudre la société GEMOTEX CONFECTION SARL et nommer Monsieur Anis El Manaa titulaire de la CIN n°08458007 liquidateur de la société avec les pouvoirs les plus étendus.

Les créanciers éventuels de la société sont appelés à produire leurs titres de créances par lettre recommandée dans un délai de 21 jours à compter de la parution de cet avis au journal officiel à Monsieur Anis El Manaa à son siège sis au 35 Rue Hédi Karray Immeuble Permetal 2ème étage Centre Urbain Nord.

2023401186SRLB2

Dépôt des documents financiers de l'exercice 2022

SOCIETE DE COLLECTE DE LAIT SO.CO.LAIT

S.A.R.L au capital de 1.200.000 Dinars

Groupe S.F.B.T.

Siège social : 5, Rte de l'hôpital militaire Bab Saadoun (1005) Tunis

Identifiant unique : 0850449L

Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 mars 2023, enregistré à la Recette des Finances à Charguia - Tunis le 13 avril 2023 sous le n°23702757 - Quittance n°M053628, et du rapport de Commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2022 ont été déposés auprès du Registre National des Entreprises de Tunis le 17 avril 2023 sous le n°2023100352.

2023401208SRLB2

Dépôt des documents financiers de l'exercice 2022

SOCIETE TUNISIENNE DE COLLECTE DE LAIT

SO. TU. CO.LAIT

S.A.R.L au capital de 4.000.000 D

Groupe S.F.B.T.

Siège social : 5, Rte de l'hôpital militaire Bab Saadoun (1005) Tunis

Identifiant unique : 0893115A

Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 mars 2023 enregistré à la Recette des Finances à Charguia - Tunis le 13 avril 2023 sous le n°23702756 - Quittance n°M053626, et du rapport du Commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2022 ont été déposés auprès du Registre National des Entreprises de Tunis le 17 avril 2023 sous le n°2023100359.

2023401209SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

«La méditerranéenne de pêche»

SARL au capital de 20 000 dinars

MF : 758138B/P/M/000

RC : B118812001

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale Extraordinaire tenue le 17 Mars 2016, enregistré à la recette des finances Lac Tunis le 29 Mars 2016 sous le n°16703300, quittance n°M040207. Il a été décidé et approuvé ce qui suit :

- Mettre fin aux fonctions de Mme Houda Jaballah comme administrateur judiciaire de la société «La méditerranéenne de pêche»

- Nomination de Mr Mohamed Lassaad Hmaied Gérant de la société «La méditerranéenne de pêche»,

- Transfert de siège de la société «la méditerranéenne de pêche» à la Rue Annecy Immeuble Cristal Palace bloc A 3ème étage Les Berges du Lac 1053 Tunis.

Deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 21 septembre 2016 sous le n°D24189501.

2023R01124SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP enregistré à la recette des finances avenue de la Gare le 24/4/2023 sous le n° 23202229 quittance n°M029799 Mr Mohamed Mouldi Ben Nacer Ben Ali Chalghoum CIN n°05077924 a vendu à Mrs Ramzi Ben Sadok Asseli et Arbi Ben Sadok Asseli et Zied Ben Sadok Asseli tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour commerce et Fast Food a changé son activité pour vente tous produits électroniques sis à la rue Abderrazek Chraïbi n°71 bis.

Toutes oppositions seront déposées à l'adresse du fonds pendant 20 jours de la date de la publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Essabeh du 29/4/2023.

2023T00462FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP enregistré à la recette des finances avenue de la Gare le 27/4/2023 sous le n° 23202303 quittance n°M030808 Mr Arbi Ben Sadok Asseli CIN n°04684825 a vendu à Mr Ramzi Ben Sadok Asseli tout le fonds de commerce pour tout genre de commerce exploité maintenant pour vente du prêt à porter sis à la rue des salines n°13 bis.

Toutes oppositions seront déposées à l'adresse du fonds pendant 20 jours de la date de la publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Essabeh du 29/4/2023

2023T00463FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'une lettre légalisée et signée le 3 avril 2023 à la recette des finances de Douar Hicher sous reçu n°M022365 et l'enregistrement n°23200657

Mr Moncef ben Mahmoud Ben Ahmed Al Masmoudi a vendu aux personnes suivantes : Mme Moufida Ben Ammar Al-HAMMAMI, Mr Osama Ben Chadli Ben Mohamed Al Sahli, la totalité du fonds de commerce exploité en tant que café catégorie 1, situé à Takasim Dari cité Alhassani Douar Hicher Manouba.

Les oppositions seront reçues, si elles existent entre les mains de Mr Moncef Ben Mahmoud Ben Ahmed Al Masmoudi.

Et ce dans un délai maximum de 20 jours de la parution de cette annonce publiée dans le journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien le 25 avril 2023.

2023T00465FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 28/4/2023 enregistré à la recette des finances El Menzah en date du 5/5/2023, sous le n°0393408, par quittance n°M063924, Monsieur Mahdi Foued Marzouki, titulaire de la carte d'identité nationale N°07950771, demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba Jendouba, a vendu à Monsieur Ibrahim Bou Zaien, tunisien titulaire de carte d'identité nationale n° 06149459 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels situé à Résidence Nour El Houda n°3 Avenue Hadi Nouira Cité Ennaser 2 Ariana, pour l'exploiter en activité de vente des téléphones portables et ses accessoires. Toute opposition devra être déposée chez Maître Mehri Rim sis au n°113 Av. Habib Bourguiba Nabeul 8000; dans un délai maximum de vingt jours à partir de la publication du présent avis au JORT. Cet avis a été publié au journal la presse le 9/5/2023.

2023T00466FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré à la recette des finances rue El Jazira le 02/5/2023 quittance n°M029620 n° d'enregistrement 23201234 Mr Faycal Ben Habib Ben Rhayem a vendu à Mme Fathia Bent Bouallegue Hamoudi tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour le commerce sis au n°4 rue El Manjour - Tunis.

Les oppositions seront déposées chez l'acheteur à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours à compter de la date de la parution du présent avis au JORT.

Cet avis a été déposé au journal Echourouk du 12/5/2023.

2023T00475FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré à la recette des finances rue El Jazira le 02/5/2023 quittance n°M029620 n° d'enregistrement 23201234 Mme Fathia Bent Bouallegue Hamoudi a vendu à Mr Faycal Ben Habib Ben Rhayem tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme restaurant «restaurant El Ferdaous» sis au n°36 rue Kottab Louzir - Tunis local n°01 et 02.

Les oppositions seront déposées chez l'acheteur à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours à compter de la date de la parution du présent avis au JORT.

Cet avis a été déposé au journal Echourouk du 12/5/2023.

2023T00476FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 5/5/2023 enregistré à la recette des finances Elmourouj le 5/5/2023 quittance M040691 enregistrement 232022329 Monsieur Youssef Ben Abdallah titulaire de la CIN 0700437 délivrée le 24/7/2017 en qualité de mandataire a vendu au nom de Naziha Ben Abdallah le fonds de commerce sis 90 rue Moussaly cité Ibn Sina / Kabaria Tunis exploité pour la vente de produits de nettoyage et parfums au profit de Oumaima Bent Ayad Belaroussi Baalouch CIN 14659546 délivrée le 14/4/1995 demeurant à la rue Sakit sidi Youssef n°4 Elmourouj 1 Ben Arous. L'opposition au prix de vente s'effectue entre les mains de Monsieur Ayad Baalouch père de l'inquisitrice à l'adresse du dit local dans les vingt jours à partir de la publication au journal officiel de la République Tunisienne. Une annonce est déjà faite au journal quotidien «Achourouk» le 9/5/2023.

2023R01233FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 4/5/2023 enregistré à la recette des finances MANSOURA Kairouan le 5/5/2023 n°23202311 quittance n°M040896, mme Methneni Jamila (c i n 02039483), a cédé à mme Soumaya ben Slama (cin 06485637) la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels sis à la rue beit el hikma mansoura Kairouan valable pour le commerce articles cadeaux et bureautique.

Les oppositions peuvent être déposées chez société EL WIFAK des avocats sis à la rue Mohamed Hlioui Kairouan; 979511/F dans un délai de 20 jours à partir de cette annonce.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 11/5/2023.

2023S00561FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P en date du 17/4/2023 enregistré à la recette des finances de Kalaa Kebira le 20/4/2023, quittance n°M27901 enregistrement n°23201015, SALEM BEN KHELIFA KRAIEM, titulaire de la CIN n°02847001 délivrée le 23/5/2006 a vendu à SADOK BEN MOHAMED ZAYENI, titulaire de la CIN n° 05572909 délivrée le 23/10/2015, la totalité du fonds de commerce tout commerce avec ses éléments corporels et incorporels sis à l'Avenue Farhat Hached Kalaa Kebira objet de l'immatricule fiscal n°1498389F.

Les oppositions éventuelles seront recevables dans le délai légal entre les mains de l'acheteur SADOK ZAYENI à l'adresse du fonds à l'Avenue Farhat Hached Kalaa Kebira.

Le présent avis a été publié au journal «Echourouk » du 6/5/2023.

2023S00567FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par maître Hammami Noomen Avocat à la cassation daté le 24/4/2023 et enregistré à la recette des finances Gremda le 2/5/2023 sous le n°23201363, quittance n°MO38787, Sté SOGEPAL, Identifiant unique n°1090747W, demeurant à la route de Tunis km 0,5 immeuble Jarraya n°20 Sfax a cédé à la Sté GREMDA DE QUINCAILLERIE, Identifiant unique n°1796181A demeurant à la route Gremda km 1,5 Sfax Medina, la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à la route Gremda km 2 Sfax.

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au JORT entre les mains de la vendeuse à son siège sus indiquée le même avis a été publié au journal Echourouk le 7/5/2023.

2023X00615FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP daté du 27/3/2023 enregistré à la recette des finances Boulbaba Mrabet Gabès le 29/3/2023 enregistrement n°23202777 quittance n°M022334 Me Ichrak Bent Adel Boukris titulaire du Passeport N° C872074 a vendu à Mr Nejib Ben Mohamed Ben Ammar Jlali titulaire de la CIN n° 05837991 l'ensemble du fonds de commerce du local destiné en un Café de 1er degré connu par "TEAVANA" MF 1604653Y/N/C/000 sis à l'Av Slaheddinne EL Ayoubi Route Médenine Gabès avec tous ses éléments corporels et incorporels. Toute opposition sera faite auprès de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce au plus tard 20 jours après la publication de cet avis au jort.

Cette annonce sera publiée au journal le Quotidien le 11/5/2023.

2023X00616FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte ssp, en date du 14 avril 2023 et enregistré à la recette des finances Avenue de l'Indépendance Le Bardo en date du 19 avril 2023 (enregistrement n°23201491/quittance n°M036860), Mme Houda GALAOUI, Asma, Saloua, Soumaya, Mabrouk et Islem fils du défunt Aroussi Othmeni demeurants à rue de la Méditerranée Cité El'Ons Jayara Sidi Hssine Tunis, ont vendu à Mr Taoufik BEN KHEDHER demeurant au 08 rue Istikama Khaznadar Tunis, tout le fonds de commerce sis au 8 rue Istikama Khaznadar Tunis (boulangerie). Toute opposition doit être déclarée dans les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne auprès de l'acheteur. Cet avis a été publié au journal Achourouk, en date du 11 mai 2023.

2023401184FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte ssp, en date du 21/10/2022 et enregistré à la recette des finances Sidi Hssine en date du 3/11/2022 (enregistrement n°22203414 / quittance n°M100238), M. Misbeh Bourkhis demeurant à Tilelet Tataouine, a vendu à M. Mohamed Ali Araari, demeurant au 153 rue 4267 Elagba Tunis, tout le fonds de commerce sis au km 6,5 route Kef rue 4267 n°148 (épicerie). Toute opposition doit être déclarée dans les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne auprès de l'acheteur. Cet avis a été publié au journal Achourouk, en date du 9 novembre 2022.

2023401185FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte ssp daté du 26/4/2023 enregistré à la recette des finances de Menzah 6 le 02/5/2023 sous le n°23203296 par quittance n°062241, Monsieur Zied Teber immatriculé auprès du registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°1390012F a vendu à la société «J and H accessoires» SARL immatriculée auprès du registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°18144429K représentée par son gérant Monsieur Mohamed Jasser Chabani titulaire de la CIN 07474213 la totalité du fonds de commerce de vente de faux bijoux sis au 49 résidence al kods rue Hédi Nouira Nasser 2 Ariana

Toute opposition se fait entre les mains de Maître Hamza Zekri, avocat près la cour d'appel dont l'étude est sise au 23 rue Cyrus le Grand 1002 Tunis dans un délai de vingt jours sous peine de forclusion.

Cet avis a été publié au quotidien Achourouk paru le 10/5/2023.

2023401194FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 6/4/2023, enregistré à la recette des finances avenue Taieb Mhiri Nabeul le 10/4/2023 sous quittance n°1039592 et enregistrement n°23301922, madame Lamia Jemaa titulaire de l'identifiant unique n°1817378 E a loué à la société Gelato Mongelli représentée par son gérant statutaire monsieur Ferdy Michele Mongelli, titulaire de la carte de séjour tunisienne n°000024161, la totalité du fonds de

commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local sis au 12 rue Ibn Badis Nabeul ainsi que les murs abritant le dit fonds de commerce.

La présente location a été consentie pour une période de trois ans renouvelable commençant le 01/4/2023 et finissant le 31/3/2026.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien du 20/4/2023.

2023R01190FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat à la recette des finances de l'Ariana le 14/4/2023 quittance n°52540 enregistrement n°23303491

Mr. Mohamed ben Amor Ben Ali Torki titulaire de la C.I.N n° 07287241 délivrée le 28/7/2011 a loué tout le local destiné pour un local commercial sis à Sidi Fraj La Soukra Avenue Fatouma Bourguiba Km 13 en face la faculté Tunis Carthage Internationale Gouvernorat d'Ariana à Mr. Sofiene Khedhri titulaire de la C.I.N n°04674582.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal Le Quotidien du 11 Mai 2023.

2023401182FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 02/5/2023, enregistré à la recette des finances Borj Louzir le 02/5/2023 (n° de l'enregistrement 23301722 / Quittance n°M039740) rédigé par Maître Mehdi Ben Ayed, Avocat, Monsieur Achraf KARRAY, titulaire de la CIN n°05375677, ayant l'identifiant unique sous le numéro 1132784 J, a loué la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux, exploité comme une boutique pour vente de meubles portant le nom commercial «L'APPART » objet du local sis au Km 13 Sidi Fraj Soukra 2036 à la Société KARRAY CREATIONS MOBILIER ayant l'identifiant unique sous le numéro 1811142 J représentée par son gérant Monsieur Achraf KARRAY titulaire de la CIN n°05375677 et ce pour une durée d'un an renouvelable à partir du 01/5/2023 jusqu'au 30/4/2024. Cet avis a été publié aux journaux Achourouk et le Quotidien du 12/5/2023.

2023401193FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Foot Féminin Chammakh

Siège de l'Association : librairie Ennour Chammakh 4134 Zarzis

Objectifs : L'association vise à former et encadrer les jeunes, à les encourager et à développer leurs capacités physiques et artistiques et à les mettre à niveau vers les plus hauts niveaux sportifs et moraux.

Elle s'engage également à participer à diverses compétitions sportives sous la supervision de l'Université Tunisienne.

Membres :

Président : Khaled Ben Chouikha

Secrétaire général : Abdelbasset Addala

Trésorier : Hédi Benmertah.

2023R01202APSF1

Constitution d'un groupement de développement dans le secteur de l'agriculture et la pêche maritime

Suite au reçu de déclaration pour la constitution d'un groupement de développement dans le secteur de l'agriculture et la pêche maritime (Eaux potable) visé par Mr le gouverneur de Bizerte sous le N°185 en date du 8 Août 2022 comme suit :

Dénomination : Kechrida,

Délégation : Sejnene - Gouvernorat de Bizerte,

Localité : Zone Kechrida - Elmaalia,

Siège social : Zone Kechrida-Elmaalia - délégation de Sejnene,

Président : Mr Hammadi Ben Othmen Esaidani,

Trésorier : Mr Farid Ben Hissoun Ejmaii.

Activités principales :

- La protection des ressources naturelles, la rationalisation de leur utilisation et leur sauvegarde,

- L'équipement de leurs périmètres d'intervention en équipement et infrastructures de base agricole et rurales,

- La participation à l'encadrement de leurs adhérents et leur orientation vers les techniques agricoles et de pêche les plus fiables pour augmenter la productivité de leurs exploitations agricoles,

- Le développement des systèmes de parcours et des techniques d'élevage,

- L'établissement de relations de coopération et d'échange des expériences dans le domaine de l'agriculture et de la pêche avec les autres organismes agricoles locaux et étrangers

- L'aide des organismes concernés à l'apurement des situations agraires,

- L'accomplissement, d'une manière générale, de toute mission visant l'appui des intérêts collectifs de leurs adhérents dans le cadre d'activités certifiés.

2023R01238APSF1

Constitution d'un groupement de développement dans le secteur de l'agriculture et la pêche maritime

Suite au reçu de déclaration pour la constitution d'un groupement de développement dans le secteur de l'agriculture et la pêche maritime (Eaux potable) visé par Mr le gouverneur de Bizerte sous le n°179 en date du 19 juin 2020 comme suit :

Dénomination : Elhekma

Délégation : Sejnene - Gouvernorat de Bizerte

Localité : Zone Rieh - Omaden

Siège social : zone Rieh - Omaden - délégation de Sejnene

Président : Mr Mohamed ben Alela Elgharbi

Trésorier : Mr Faouzi Ben Jilani Eriahi

Activités principales :

- La protection des ressources naturelles, la rationalisation de leur utilisation et leur sauvegarde,

- L'équipement de leurs périmètres d'intervention en équipement et infrastructures de base agricole et rurales,

- La participation à l'encadrement de leurs adhérents et leur orientation vers les techniques agricoles et de pêche les plus fiables pour augmenter la productivité de leurs exploitations agricoles,

- Le développement des systèmes de parcours et des techniques d'élevage,

- L'aide des organismes concernés à l'apurement des situations agraires,

- L'accomplissement, d'une manière générale, de toute mission visant l'appui des intérêts collectifs de leurs adhérents dans le cadre d'activités certifiés.

2023R01242APSF1

Constitution d'un syndic

Selon PV du syndic des propriétaires de l'Immeuble la Perle de l'Ariana en date du 27 janvier 2023 tenu au siège du syndic sis à 11, Avenue Taeib M'hiri - 2080 Ariana ; enregistré à la recette des finances Cité administrative en date du 31 janvier 2023 sous le n°23700783 quittance N°123 et déposé à la municipalité de l'Ariana le 13 février 2023 sous le n°1337.

Il a été décidé la nomination de :

M. Aymen Elleuch : Président

Mme Afef Ben Slama : Trésorière

Mme Hend Batti : Secrétaire générale.

2023401155APSF1

Homologation de résolutions

Adoption du statut

Type du Groupement de Développement

Par le Groupement de développement agricole et de la pêche pour l'irrigation AKKARA 7

Selon le procès-verbal de réunion pour la mise en place d'un comité provisoire pour le Groupement de Développement Agricole et de la pêche Akkara 7 qui s'est tenue le 13/3/2023 au local de la délégation de Kondar ; enregistré à la recette des finances d'Enfidha.

Il a été adopté le statut type de groupement de développement agricole et de la pêche objet du décret n° 1819 de l'année 1999 en date du 23 Août 1999 et ce conformément à la loi n°24 de l'année 2004 en date de 15 mars 2004 révisant et complétant la Loi n°43 de l'année 1999 en date du 10 mai 1999 régissant les groupements de développement agricole et de la pêche et conformément au procès-verbal de cette assemblée, le nouveau GDA s'appelle Groupement de développement agricole et de pêche Akkara 7, et a été nommé :

- Monsieur Hadj Mbarek Sadek : Président

- Monsieur Boussaida Lassed : Trésorier

- Monsieur Abdessmad Ali : Membre.

2023S00466APSF2

Changement de dénomination d'une association

Selon PV de l'A.G.Extraordinaire de l'association de l'académie sportive Souassi, il a été convenu que : changement de la dénomination de l'association pour devenir : Association Sportive de Malames, et le comité se compose de :

Président : Mohamed Rabaani

Vice-président : Hédi Ammar

Secrétaire Général : Mohamed Salem Rabaani

Trésorier : Naji Baili.

2023S00568APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Barouni Moncef

Avocat à la cour de cassation

Avenue de France Neapolis Centre Nabeul

Tél : 72 232 649

MF : 294027 R/A/P/000

1- A la demande de : Attijari Banque, société anonyme, son matricule fiscal 754374V, située à la rue Abou Hamed Ghazeli 1073 Montplaisir immeuble «omar» troisième étage Tunis.

2- Contre la partie saisie : Amira Ben Abeda demeurant à la rue Hsairia Nabeul 8000.

3- A la diligence de : Maître Barouni Moncef ; avocat à la cour de cassation; demeurant à l'Avenue de France - Néapolis centre Nabeul.

4- Immeuble à vendre : L'immeuble est représenté dans la propriété dénommée «amir 37», numéro 521102 Nabeul /517622 Tunis, et il s'agit d'un terrain agricole rectangulaire non irrigué, situé dans la région d'ahwaz Nabeul, entouré de «Hindi», et s'ouvre directement sur la route. A proximité il y a des maisons construites sans permis de la municipalité. L'emplacement de la propriété est à proximité d'un quartier résidentiel. La plupart des constructions ne sont pas autorisées par la municipalité mais la possibilité d'être approuvé par les autorités reste probable à l'avenir.

5- Mise à prix: Trois cent cinq mille neuf cent quarante-cinq dinars et six cent quarante millimes (305.945, 640 dinars) sans les frais.

6- Date et lieu de la vente : Mercredi le 14/6/2023 à partir de 8h : 30 du matin devant la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Nabeul, sis à l'avenue Taib Mhiri Nabeul.

7- La visite : On peut visiter l'immeuble tous les jours.

Observations :

- Pour participer à la vente, les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable de Monsieur le gouverneur de nabeul.

- Tout participant doit consigner le tiers de la mise à prix, et se faire représenter par un avocat.

Pour prendre connaissance du cahier des charges, s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Nabeul ou au cabinet de l'avocat poursuivant, pendant les jours et heures ouvrables.

2023T00471VEPA1

Vente aux enchères publiques après réduction du prix introductif de 40%

Cabinet Maître Ben Amara Hanen

Avocat à la cour

La partie poursuivante : Les héritiers du défunt Mohamed El Aid Chikhaoui

L'avocat poursuivant : Maître Hanen Ben Arnara avocat à la cour, 42 Chedli Kalala 4ème étage bureau Tunis.

La partie poursuivie : Adel Bhouri Khila.

Désignation de l'immeuble objet de la poursuite : La totalité de nombre des parts indivisibles de la totalité 3246m² (la répartition de 171072 parts) de l'immeuble nommé (SKANES) objet de titre foncier n°11086 Monastir sis à Skanes El Monastir 5000 gouvernorat El Monastir, la parcelle n°01 nombre des parcelles 1313 origine de propriété, l'exécution du jugement d'immatriculation n°63453 daté le 8/5/1989, cause de propriété est l'enregistrement du décès daté le 30/9/2022, folio 2/22 n°8/14187.

Mise à prix : est fixée à la somme de (24.351dt.546) après réduction du prix préliminaire du taux de 40 % ainsi que les frais légaux pour la première audience fixés par le tribunal à (3.467dt. 766) et les frais complémentaires de la deuxième audience.

- Tout participant aux enchères doit consigner le 1/3 au moins de la mise à prix et ce à la caisse des dépôt et consignation de la recette des finances de Monastir.

- Chaque enchérisseur doit se faire présenter par un avocat.

- Pour prendre connaissance du cahier des charges s'adresser au greffe de la chambre des saisies immobilières au tribunal de 1ère instance de Monastir ou cabinet de l'avocat poursuivant Maître Hanene Ben Amara pendant les jours et les heures ouvrable.

Lieu et date de la vente : le jeudi 14/5/2023 devant le Tribunal de première instance de Monastir.

2023R01197VEPA1

Vente aux enchères d'immeuble agricole

Cabinet Maître Ikram Habeili

Avocat à la cour de cassation

Tél : 76 462 420

Matricule fiscal : 940907S

Poursuivant : Banque Nationale Agricole En Tunisie (BNA) Société anonyme. Registre de commerce T.P.I. Tunis sous le n°B142431996 sis à la rue Hédi nuira 1002 Tunis

En sa qualité de créancier saisissant

Partie saisie :

Chaker ben Abdelhafid Bardoula CIN n°03175397 demeurant à zebda Tozeur en sa qualité de créancier hypothécaire.

Avocat poursuivant

Maître Ikram Habeili avocat à la cour de cassation, 1, Rue El Habeila Tozeur Immeuble objet de la vente.

Les deux immeubles agricoles (non immatriculé) appartenant au défendeur Chaker ben Abdelhafid Bardoula le premier terrain agricole nommé "janet hwawa" planté palmiers dattiers et arbres fruitiers sis au centre de l'oasis ancien de Tozeur d'une superficie de 1 hectare 9564 m² longueur 146 m, largeur 134 m contient 230 palmiers dattiers dakla et 230 divers palmiers et 7 palmiers dhikar et un cycle d'eau de 10 heures par semaine et 45 embouchement d'eau et un bassin de 300 m² et un puit de 50 m de profondeur avec de l'électricité et une clôture de terrain. Limites du 1er terrain agricole nord : terrain agricole héritier Houssin Kalifa sud : terrain nu ouest : terrain nu et héritier Houssin Kalifa est: chemin agricole. Le deuxième terrain agricole nommé «sbakjanet hwawa» est un terrain nu complètement sauf des arbres et herbes parasites sis au centre de l'oasis ancien de Tozeur d'une superficie de (67650m²) 6 hectares 76 Ares et 50 centiares limites du 2ème terrain agricole nord : terrain agricole hwawa sud : terrain Othman ouest : chemin agricole est : chemin agricole.

Mise à prix :

Deux cents cinquante cinq mille cinq cents quatre vingt dix dinars prix de premier terrain (255.590.000 dinars) hors frais.

Quarante-sept mille dinars (47.000.000 dinars) prix de 2ème terrain hors frais.

Date et lieux de vente :

Le lundi 5 juin 2023 à partir de 9 heures au Tribunal de première instance de Tozeur.

Visite des lieux :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation de tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Pour les étrangers il faut avoir au préalable l'autorisation du gouverneur.

2023R01226VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Avocat poursuivant : Maître Lahmadi Ramzi avocat à la cour Imm. STAR Complexe Esplanade Monastir, M.F : P/A.1026568 H

Poursuivant : Abdelfateh Nemri carte d'identité n°04013659, chauffeur, demeurant 5 rue Zagouan, ksar helel Monastir.

Partie requise : Rached ben Hamed Elmabrouk, demeurant à cité Enozha Ouardanine Monastir.

Terrain soumis à la vente par adjudication : Toutes les parts indivises du terrain objet de titre foncier nommé Wided, inscrit sous le numéro 95842 Monastir, situé à Monastir, d'une superficie totale égale à 14750 m².

Le terrain agricole se compose des oliviers et quelques arbres fruitiers il se situe à Moetmar, délégation Sahline, gouvernorat Monastir.

Mise à prix : (55230.000) cinquante cinq milles et deux cents trente dinars, somme à la quelle s'ajoutent les frais d'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le mercredi 7/6/2023 à partir de 9h du matin à la chambre des criées du tribunal de 1ère instance de Monastir.

Condition de visite de l'immeuble : la visite des lieux peut être faite tous les jours de la semaine de 9h à 17h et pour de plus amples informations

s'adresser à l'étude au bureau d'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir où est déposé le cahier des charges.

2023S00579VEPA1

Vente aux enchères publiques

A la suite d'une saisie exécutoire immobilière

Créancier poursuivant : la Banque Qatar National Tunisie en la personne de son représentant juridique sis à la rue cité des sciences ; B.P.320 -1080 Tunis - cedex qui a désigné son lieu de correspondance le cabinet de son avocat maître Sarbeji Salma avocat à la cour de cassation demeurant à la rue Aboulkacem Echebbi immeuble Alyssa centre bloc B 3ème étage n°306 Sfax.

Débiteur saisi : Jamel Ben Ghlem Ben Mohamed Bouaziz demeurant à la route Menzel Chaker km 4 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Sarbeji Salma avocat à la cour de cassation demeurant à rue Aboulkacem Echebbi immeuble ilyssa centre bloc B 3ème étage n°306 Sfax.

Description de l'immeuble saisi : La totalité d'un terrain sis entre route l'aéroport et route Menzel Chaker km 2.5 Sfax dont la surface globale est de 1211 m² clôturée de tous les cotés ses mesures du coté nord sud vers l'ouest 31 m et vers l'est 34m et du coté ouest est vers le sud 37m et vers le nord 37.50m, limitée du coté sud par un passage d'entrée de 10m et du coté ouest par un passage de 6m et du coté nord par un voisin et du coté est par un voisin propriétaire d'une villa de deux étages, un garage, son style est moderne, le rez-de-chaussée contient une véranda, un hall, un séjour, deux chambres, une salle de bain, une cuisine et des escaliers pour l'étage la surface du rez-de-chaussée est de 284m², l'étage contient un hall, 4 chambres, une salle de bain et des terrasses; la surface de l'étage est de 225m², un garage du coté nord ouest dont la surface est de 93.22m², la villa comporte deux grandes portes une du coté ouest et une du coté sud avec un puit, un jardin tapissé de gazon artificiel et une entrée pavée de carré de marbre ;le toit de la villa habillé en staff, et les fenêtres sont en aluminium.

Mise à prix : neuf cents dix neuf milles six cents vingt Dinars (919.620.000).

Audience et tribunal de l'adjudication : l'adjudication aura lieu par devant la chambre de saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Sfax 2 le 14/6/2023 à partir de 9 h.

La visite aura lieu tous les jours ouvrables de 10h à 16h.

Pour d'autres renseignements contactez le greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges ainsi que le bureau de l'avocat poursuivant Maître Sarbeji Salma.

2023X00610VEPA1

Avis aux créanciers

Avis

En vertu d'une décision judiciaire émanant du tribunal de 1ère instance de Bizerte sous le n°72537 en date du 3 Mai 2023, Mme Ben Sassi Olfa a été nommée liquidateur sur l'immeuble commun sujet du titre foncier n°36201 et Mme Hbiba Mhadhbi juge contrôleur.

Tél : 22513137 - 26224860

2023T00464VEPA2

Fin de fonction d'un administrateur judiciaire

Société AGE D'OR

M.F : 1436584P

Suivant la décision du président du tribunal de 1ère instance de l'Ariana en date du 17/4/2023 concernant l'affaire n°55090 il a été décidé la suspension définitive de Mr Habib Ezzeddine en qualité d'administrateur judiciaire pour la Société Age d'Or et affectation de Mme Raoudha Sadkaoui pour la poursuite des affaires judiciaires nécessaire pour la décision de la nomination d'un gérant de la société.

2023T00467VEPA2

Avis de distribution

Le greffier de la chambre de distribution au tribunal de 1ère instance de Tunis informe le public qu'un montant de (7.631.136D) consigné à la trésorerie générale le 01/4/2015 suivant quitus n°R003272 va être distribué et ce à la demande de Me Salwa Lahyani avocate des établissements Loukil de Cie contre ZAHOU AIN BOULIFI affaire n°2059 en conséquence il est à rappeler les dispositions de l'article 468 du CPCC, dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créances au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a eu lieu.

Les dispositions du présent article doivent à peine de nullité être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents.

Le présent avis a été rédigé conformément aux 466 et 467 et 468 du CPCC.

2023T00470VEPA2

Liquidation de la Société OPERYS

S.A.R.L. au capital de 10.000 DT

Siège social : Avenue Yaser Arafat, Sahloul 1, Sousse

Identifiant unique : 1526414X

Suivant décision émanant de son Excellence Monsieur Le Président du Tribunal de Première Instance Sousse I, il a été décidé de nommer l'administrateur Judiciaire Ridha BELAID comme Liquidateur de la société OPERYS, SARL au capital de 10.000 DT, identifiant unique 1526414X.

Par ailleurs, les créanciers qui ont des revendications à faire valoir ainsi que les débiteurs doivent déclarer leurs revendications ainsi que leurs dettes avec moyens de preuves à l'appui au plus tard 30 jours à partir de la date de parution de cette annonce (ce délai sera de 60 jours pour les non-résidents en Tunisie) et ce soit directement soit par correspondance recommandée avec accusé de réception au liquidateur Ridha BELAID sise à l'Avenue 1er Juin 4060 Kalaa Kebira.

Tél : 98 409 208

2023S00564VEPA2

Ouverture de la procédure de distribution des deniers

Au Journal Officiel de la République Tunisienne

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DE LA JUSTICE

Tribunal de 1ère Instance Sousse 2

Juge-commissaire de la distribution des deniers Affaire n°126

En application de l'arrêté de Mme HICHRI Asma, juge-commissaire de l'ordre des créanciers et la distribution des deniers au Tribunal de 1ère Instance de Sousse 2 du 18/8/2022, la procédure de la distribution des deniers provenant de l'adjudication des biens meubles appartenant à la société débiteuse JAABRI DE BATIMENT, en la personne de son représentant, a été ouverte avec un montant de dix-sept mille quatre cent trente-neuf dinars 535 millimes (17.439DT.535).

Et ce, à la suite de la demande de distribution des deniers présentée par Maître HLILA Anis au profit de FRADI Mohamed Salah Ben Mohamed, ayant élu domicile à l'étude de son mandataire situé à l'Avenue Ibn El Jazzar, Résidence Bouzaabia Rayhane, 2ème Etage, Bureau 209 - Sousse.

Contre :

1/ La Société JAABRI DE BATIMENT en la personne de son représentant, sise au lotissement Krifa, Route de Sahloul, Kalâa Seghira - Sousse.

En application des dispositions de l'article 466 du Code de Procédure Civile et Commerciale :

Nous HICHRI Asma, juge-commissaire de la distribution des deniers et l'ordre des créanciers, autorisons la publication de l'arrêté susmentionné au Journal Officiel de la République Tunisienne et au tableau d'affichage du tribunal pour que les créanciers produisent leurs titres de créance dans les délais énoncés aux deux articles 466 et 468 du Code de Procédure Civile et Commerciale qui stipule que tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Cette publication est faite et publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2023S00566VEPA2

Prorogation du délai de l'appel d'offres

Pour la cession à un tiers de la société

Hôtel EL-KSAR route touristique Khezama Sousse

IU : 0010589Z

CNSS : 030591-36

Suivant jugement préparatoire rendu en date du 8/5/2023 sous n°201, la chambre commerciale du tribunal de première instance de Sousse a ordonné la prorogation du délai de l'appel d'offres pour la cession entière à un tiers de la société Hôtel EKSAR et la fixation du dernier délai pour l'envoi des offres par rapide poste au 23/6/2023. L'ouverture des plis aura lieu à l'audience du 26/6/2023.

L'Hôtel EL KSAR situé en bord de mer, est composé de 455 chambres (916 lits) avec des espaces communs vastes et divers points d'attractions dont un centre Thlasso édifiés sur un terrain de 11 hectares environ.

Tout soumissionnaire intéressé par le présent appel d'offres pourra visiter la société Hôtel ELKSAR après avoir retiré le cahier des charges contre paiement de 500 dinars non remboursable.

Pour plus de renseignements contacter M Lotfi KHELIFI dont l'étude est au 23, avenue des Etats Unis d'Amérique Tunis - Belvédère tél : 98.328.623 Email : khelifi.lotfi@planet.tn

2023S00570VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

De la Société de Promotion Touristique Salloum «SPT SALLOUM»

S.A - Capital social : 4.700.000 DT

Identifiant Unique : 0047223R

Siège social : 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis

Le Conseil d'Administration tenu le 4 Mai 2023 convoque les actionnaires de la société SPT Salloum à l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir le 16 juin 2022 à 10h au siège de la société sis au 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture, examen et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'activité au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

2. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

3. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des Conventions règlementées ;

4. Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022;

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2022 ;

6. Renouvellement pour une durée de trois ans des mandats des Administrateurs;

7. Pouvoirs.

2023T00469SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ARALCO - SA

SA au capital de 1.512.000 Dinars

Siège social : Grombalia - Cité Romana Sghira - Zone 5 - Moukassem 75 - Tunis

Identifiant Unique : 030138K

Les actionnaires de la société ARALCO - SA sont invités à se réunir le 13 Juin 2023 à 10h au siège social de la société, à Grombalia - Cité Romana Sghira - Zone 5 - Moukassem 75 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de l'ordre de jour ainsi que les modalités de convocation;

2. Examen du rapport d'activité relatif à l'exercice 2022 ;

3. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes ;

4. Approbation du rapport d'activité et des états financiers relatifs à l'exercice 2022 ;

5. Approbation des conventions prévues par l'article 200 du C.S.C ;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;

7. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2022 ;

8. Pouvoirs pour publication.

2023R01196SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

GROUPEMENT DES MANUTENTIONNAIRES DU CENTRE

«GMC»

S.A. au capital de 7.620.000,000 dinars

Siège social : 9, Rue Salah Sâad immeuble Ben Zineb 2ème étage 4000 Sousse

Immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique n°0900647 V

Messieurs les actionnaires au capital social de la Société Groupement des Manutentionnaires du Centre «GMC» s.a sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la susdite Société, qui se tiendra le Mercredi 14 Juin 2023 à 10h du matin au siège social de la société sis au n°9, Rue Salah Sâad immeuble Ben Zineb 2ème étage 4000 Sousse - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration.

2- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes de la société.

3- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2023R01198SANB3

Société de Développement et d'Exploitation du Parc d'Activités Economiques de Bizerte

Société anonyme

Au capital de 7.630.000 DT

Registre national des entreprises

MF : 0027836F

CNSS : 175705-38

Les actionnaires de la Société de Développement et d'Exploitation du Parc d'Activités Economiques de Bizerte, Société anonyme au Capital de 7.630.000 DT dont le siège social est sis à Bizerte au 241-243 Av. Habib Bourguiba, Rue Ali Daham, sont convoqués le mercredi 31 Mai 2023 en Assemblée Générale Ordinaire à partir du 10h du matin à l'Hôtel Nour (Zone Touristique Sidi Salem, Bizerte 7000) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture, examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société au titre de l'exercice clos le 31/12/2022 ;

2- Lecture du rapport Général et spécial du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022 ;

3- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022 ;

4- Approbation des opérations visées par l'article 200 et suivant et l'article 475 du code des Sociétés commerciales ;

5- Affectation du résultat 2022 et du résultat reporté 2021 ;

6- Fixation des jetons de présence pour la gestion de l'exercice 2023 et fixation de la rémunération des membres des commissions;

7- Quitus aux Administrateurs ;

8- Renouvellement du mandat des administrateurs pour une période de trois (03) ans prenant fin lors d l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025.

9- Pouvoirs.

2023R01199SANB3

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU SUD - SODIS SICAR

Société anonyme

Au capital social de 35.727.910 dinars

Siège social : Complexe Administratif Rue Mansour Elhouch 4100 Médenine

Identifiant unique : 003514 L

N° d'affiliation CNSS : 34293-52

Les actionnaires de la société SODIS SICAR sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 9 juin 2023 à 9 h à l'Hôtel Djerba Aqua Resort sis à Djerba, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société en 2022 ;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à relatifs à l'exercice 2022 ;

3. Approbation des états financiers et du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2022 ;

4. Approbation des conventions prévues par les articles 200 et 475 et suivants du CSC ;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2022;

6. Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2022;

7. Fixation du montant des jetons de présence à attribuer aux Membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2022 ;

8. Fixation du montant des jetons de présence à attribuer aux Membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2022 ;

9. Approbation des états financiers consolidés du groupe SODIS pour l'exercice 2022 ;

10. Pouvoir pour formalités.

2023R01211SANB3

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU SUD - SODIS SICAR

Société anonyme

Au capital social de 35.727.910 dinars

Siège social : Complexe Administratif Rue Mansour Elhouch 4100 Médenine

Identifiant unique : 003514 L

N° d'affiliation CNSS : 34293-52

Les actionnaires de la société SODIS SICAR sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 9 juin 2023 à 11h à l'Hôtel Djerba Aqua Resort sis à DJERBA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen de la continuité de l'activité de la société;

2. Pouvoir pour formalités.

2023R01212SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société l'Emballage Métallique et Plastique «E.M.P»

Société anonyme

Au capital de 6.239.272 Dinars

Siège social : 20, Avenue Taieb M'hiri - 2014 Mégrine Riadh

I.U : 0036167R

Le conseil d'Administration informe les actionnaires de la société que l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le lundi 5 juin 2023 à 9 heures au siège social de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2022 ;

- Lecture des Rapports du Commissaire aux Comptes de l'exercice 2022 ;

- Approbation des Comptes et Bilan de l'exercice 2022 ;

- Approbation des opérations et conventions relevant de l'article 200 du code des sociétés commerciales;

- Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;

- Quitus aux Administrateurs;

- Fixation du montant des jetons de présence;

- Renouvellement du mandat des administrateurs;

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

2023R01217SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SDT HADRUMET

SA au capital de 26 500 000 DT

MF : 1335067L

Siège social : Hôtel Diar El Andalous Port El Kantaoui Hammam Sousse

Messieurs les actionnaires de la société de Développement Touristique HADRUMET sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire le lundi 12 Juin 2023 à 10H à l'hôtel Iberostar Diar El Andalous, sis au Port El Kantaoui Sousse, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du mode et délai de convocation de l'Assemblée

2. Approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2022

3. Lecture du rapport des commissaires aux comptes se rapportant à l'exercice 2022

4. Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2022

5. Approbation des conventions rentrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales

6. Affectation du résultat de l'exercice 2022

7. Quitus aux administrateurs

8. Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2022

9. Renouvellement Partiel des mandats des administrateurs

10. Pouvoir pour accomplissement des formalités de publicité légale.

2023S00565SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société de Promotion Immobilière Industrielle du Sud "SOPISUD"

Société anonyme

Au capital de 6.250.000 DT

Siège social : Complexe Administratif et Commercial Rue Mansour Elhouch - Médenine

Numéro d'affiliation CNSS : 316889-87

Identifiant unique : 1073931W

Les actionnaires de la Société de Promotion Immobilière Industrielle du Sud "SOPISUD" sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 6 juin 2023 à 10h à l'hôtel NOVOTEL à Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du plan de redressement de la société;

2. La question de poursuivre l'activité de la société;

3. Modification de l'article 27 du statut de la société intitulée "Convocation des Assemblées" conformément à la loi n°2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, et plus particulièrement son article 276 (nouveau) publié au JORT n°47 le 11 juin 2019.

4. Donner pouvoir au représentant légal de la société pour faire dépôt et publication nécessaires.

NB : les documents relatifs à l'assemblée générale extraordinaire sont à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2023X00612SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN

Société anonyme

Au capital de 1.440.000,000 dinars

Siège social : Route de Gabès Km 1, 5 Sfax

Identifiant Unique : 011341 E

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Comptoir National Tunisien sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire, le vendredi 16 Juin 2023 à 11h30 à la succursale de Tunis, Rue

de l'énergie solaire Charguia 1 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022.

2) Lecture des rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022.

3) Approbation des conventions inscrites dans le rapport spécial du commissaire aux comptes relatives à l'exercice 2022.

4) Fixation des jetons de présence des administrateurs.

5) Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2022.

6) Affectation des résultats de l'exercice 2022.

7) Franchissement de seuils de participations.

8) Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2022.

9) Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par le Président du Conseil, le Directeur Général et les administrateurs.

10) Lecture et approbation du rapport de gestion du groupe relatif à l'exercice 2022.

11) Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2022.

12) Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2022.

13) Nomination du Conseil d'Administration.

2023X00613SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DE L'INDUSTRIE DU BOIS S.T.I.B

Société anonyme

Au capital de 820.000,000 dinars

Siège social : Rue de l'Energie Solaire, La Charguia, Tunis, C/O CNT

Identifiant Unique : 0002383P

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de l'Industrie du Bois sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, le vendredi 16 Juin 2023 à 11h au siège social, Rue de l'énergie solaire Charguia 1 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022.

2) Lecture des rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022.

3) Approbation des conventions inscrites dans le rapport spécial du commissaire aux comptes relatives à l'exercice 2022.

4) Fixation des jetons de présence des administrateurs.

5) Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2022.

6) Affectation du résultat de l'exercice 2022.

7) Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par le Président du Conseil et les administrateurs.

8) Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2022.

9) Nomination des membres du conseil d'administration.

10) Nomination du commissaire aux comptes.

2023X00614SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires statuant sur l'exercice 2022

Société "BRIQUETERIE LAHMAR ET COMPAGNIES" BLC

Société anonyme

Au capital de 15 130 500.000 DT

Siège social : Zone Industrielle - 5080 Teboulba

Identifiant unique : 0318028Y

N° d'affiliation à la CNSS : 145320-14

Les actionnaires de la société "Briqueterie LAHMAR ET COMPAGNIES" BLC, société anonyme sont convoqués par le conseil d'administration réuni le 10 mai 2023, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires, au siège social de la société, le mercredi 14 juin 2023 à dix (10) heures du matin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Approbation des modes et délais de la convocation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ;

2/ Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2022;

3/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes ;

4/ Approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2022;

5/ Approbation des états financiers de l'exercice 2022 ;

6/ Approbation des rapports de commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022;

7/ Affectation des résultats de l'exercice 2022;

8/ Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du CSC ;

9/ Quitus aux membres du conseil d'administration, au Président du Conseil d'Administration et au Directeur Général ;

10/ Approbation des jetons de présences alloués aux membres du conseil d'administration ainsi que les rémunérations des membres du comité permanente d'audit;

11/ Election des membres du conseil d'administration ;

12/ Questions diverses ;

13/ Pouvoirs pour formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires au siège social le rapport de gestion établi par le conseil d'administration, les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2022, l'état des cautionnements, avals et garanties données par la société et des sûretés consenties par elle, le texte du projet de résolutions proposées à rassemblée, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires et dirigeants.

2023X00617SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Société Tunisienne de Transit d'Agences et de Transports

(S T T A T)

S.A. au capital de 2.600.000 dinars

Siège social : Avenue Hédi Chaker Imm. Ennour Esc B 1er étage 3000 Sfax

Immatriculée au registre national des entreprises

Sous l'identifiant unique N° : 0004217J

Nous avons l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires au capital de la Société Tunisienne de Transit d'Agences et de Transports (STTAT) sus-identifiée à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le jeudi 15 Juin 2023 à 10h du matin au siège social de la société, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport de gestion se rapportant à l'exercice 2022;

2) Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes se rapportant à l'exercice 2022;

3) Approbation du rapport de gestion se rapportant à l'exercice 2022;

4) Approbation des états financiers de l'exercice 2022;

5) Affectation des résultats de l'exercice 2022;

6) Distribution de bénéfices à partir des résultats reportés;

7) Quitus aux membres du Conseil d'administration, au Président Directeur Général et au Directeur Général Adjoint;

8) Approbation des conventions règlementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

9) Allocation de jetons de présence aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2022;

10) Questions diverses;

11) Pouvoirs pour formalités légales.

2023X00620SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Article 276 du code des sociétés commerciales

CLINIQUE INTERNATIONALE DE CARTHAGE - SA

Société anonyme

Capital social : 3.500.000 Dinars

Siège social : 10 Bis, Avenue Mohamed V - 1000 Tunis

Identifiant Unique : 0792865Y

Le Conseil d'administration tenu le 9/5/2023, convoque les actionnaires à l'assemblée générale extraordinaire devant se tenir le mercredi 21 juin 2023 à 11 heures au 6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins le Belvédère 1002 Tunis avec comme points à l'ordre du jour :

1/ Annulation de l'assemblée générale extraordinaire du 15/12/2022 ;

2/ Réduction du capital social ;

3/ Adoption des statuts mis à jour.

2023401187SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE PRISMA SA

Société anonyme

Au capital de 1 662 300 Dinars

Identifiant Unique : 774595/S/A/M/000

Siège social : Bureau A 3.2 3ème étage Bloc A Immeuble Ichbilia Cité des Pins Les Berges du lac - Tunis 1053

Messieurs les actionnaires de la société Prisma sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 12/6/2023 à 10 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des états financiers définitifs de l'exercice 2022 de la société Prisma.

2. Examen et approbation des états financiers définitifs consolidés de l'exercice 2022.

3. Examen et approbation du rapport de gestion de l'exercice 2022 de la société Prisma et du rapport de gestion du groupe.

4. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2022.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2022.

6. Renouvellement des mandats des Administrateurs.

7. Quitus aux administrateurs.

8. Jetons de présence.

9. Pouvoirs.

2023401191SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

MEDITERRANEAN AIR SERVICE

SA au capital de 3.000.000 DT

IU : 0601729F

Tél : 71 861 729

Rue du Lac du Côme - les Berges du Lac

Messieurs les actionnaires de la société MEDITERRANEAN AIR SERVICE, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui aura lieu au siège de la société sis aux Berges du Lac rue du Lac de Côme, le 6 juin 2023 à 10 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Approbation des délais et des modalités de convocation et de tenue de l'assemblée

2/ Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration se rapportant à l'activité de l'exercice 2019

3/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes afférents à l'exercice 2019,

4/ Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019

5/ Approbation des conventions visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

6/ Affectation du résultat 2019

7/ Quitus aux administrateurs

8/ Jetons de présence alloués aux membres du conseil

9/ Désignation des administrateurs pour les exercices 2020-2021-2022

Les documents relatifs à l'assemblée sont à la disposition des actionnaires, dans les délais légaux, au siège de la société.

2023401192SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

MENA CAPITAL PARTNERS SA

Raison sociale : INTERMEDIAIRE EN BOURSE

Capital social : 3000.000 Dinars

Siège social : 5 BIS rue du Lac de Tibériade Les Berges du Lac 1053

Identifiant unique : 496886BAM000

Messieurs les actionnaires de la société MCP sont convoqués à

l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 31 Mai 2023 à 11 h30 au siège de la société MCP sis au 05 bis rue du Lac de Tibériade 1053 les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Renouvellement des mandants des administrateurs

8) Question diverses.

2023401200SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation

VARAT TUNISIE SARL

Zl Mghira III Lot n°50

Rue Jendouba Fouchana 1176 SARL

Au capital de 4.840.000 Dinars

RNE : 0437483G

Affiliation CNSS : 00180146-17

Objet : Fabrication Transformateurs électriques et luminaires

Messieurs les associés de la Société Varat -Tunisie Sarl sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mardi 6 juin 2023 à 10h au siège social sis à la zone industrielle Mghira 3 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport de gestion établi par la gérance pour l'exercice 2022.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022.

3) Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2022.

4) Quitus au Gérant.

5) Affectation des résultats de l'exercice 2022.

6) Approbation des conventions réglementées s'il y'a lieu.

7) Questions diverses.

2023R01205SRLB3

Convocation

VOLT LIGHTING DISTRIBUTION SARL

Siège social : Zl Mghira 3 lot n°50

Rue Jendouba 1176 Fouchana

SARL au capital de 500.000 Dinars

RNE : 1150836F

Affiliation CNSS : 25482-33

Messieurs les associés de la Société VOLT LIGHTING Distribution Sarl sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mardi 6 juin 2023 à 12h, au siège social sis à la zone industrielle Mghira 3 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport de gestion établi par la gérance pour l'exercice 2022.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022.

3) Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2022.

4) Quitus au Gérant.

5) Affectation des résultats de l'exercice 2022.

6) Approbation des conventions réglementées s'il y'a lieu.

7) Questions diverses.

2023R01206SRLB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE SIMEF ELECTRIC - Sarl

17 Rue de La Teinturerie

Z.I. Sidi Rezig - 2033 Mégrine

T.V.A : 873605D/A/M/000

CNSS : 163149-92

Messieurs les associés de la Société SIMEF Electric, SARL, sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés qui aura lieu le jeudi 01 Juin 2023 à dix heures au siège social de notre société, 17, rue de la Teinturerie, Z.I. Sidi Resig 2033 Mégrine, et ce afin d'examiner les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

- Renonciation du gérant à percevoir sa rémunération fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 23 mars 2023 et ce à partir du 01 Mai 2023 et jusqu'au 31 décembre 2023.

- Questions diverses.

2023R01214SRLB3

Société ENNASR-SERVICES MEDICAUX - SARL

Société à responsabilité limitée - SARL

Au capital de : 2 000 000 DT (Deux millions de dinars)

Siège social : Boulevard 15 octobre clinique Raouebi 7002 Bizerte

MF : 27855JAM000

Les actionnaires de la société "Ennasr services Médicaux" sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire de la société "Ennasr services Médicaux" qui se tiendra le 8 Juin 2023 à 11h, au siège social de la société sis au Boulevard 15 Octobre 7000 Bizerte.

Les points suivants seront à l'ordre du jour :

1. Première résolution : Approbation des états financiers de 2019-2020-2021.

2. Deuxième résolution : Augmentation du capital par compensation d'une créance du gérant.

3. Troisième résolution : Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

4. Quatrième résolution : Pouvoir

5. Divers.

Les documents relatifs à cette assemblée générale extraordinaires sont disponibles au siège de la société sis au Boulevard 15 Octobre Bizerte 15 jours avant ladite réunion de l'assemblée.

2023401181SRLB3

DIVERS

Avis au public

Clôture des opérations de liquidation d'une voiture

En vertu de la décision rendue par le tribunal de 1ère instance de Sousse, en date du 30/3/2023, M.Sadok Mosbah liquidateur judiciaire (Tél : 99961170) porte à la connaissance du public qu'il a été décidé la clôture des opérations de liquidation de la succession du feu Abdeljelil Bchini qui se compose de la voiture immatriculée sous n°2753 TU 233 (11654 RS avant sa tunisification).

2023S00562DIVD2

Avis

Les Héritiers de feu Mr Abdelaziz Nouri, ses fils Abdelmajid, Jalel, Khaled, Amel et Najet annoncent avoir perdu le contrat de propriété de leur père de toutes les sept parcelles de champ d'olivier situées à Dakhane entre la route Edeyer et la route de Tunis La première parcelle contenant 263 pieds d'oliviers, la deuxième 25 pieds d'oliviers, la troisième 48 pieds

d'oliviers, la quatrième 32 pieds d'oliviers, la cinquième 218 pieds d'oliviers, la sixième 16 pieds d'oliviers et la septième 39 pieds d'oliviers. Et aussi de toutes les quatre autres parcelles de champ d'olivier situées à Essalâa sur la route El Ain Km 17. La première parcelle contenant 38 pieds d'oliviers et 3 intermédiaires, la deuxième 19 pieds d'oliviers, la troisième 11 pieds d'oliviers et un côté nu et la quatrième 30 places pieds d'oliviers. Les héritiers cités ci-dessus veulent ainsi extraire un deuxième exemplaire de l'acte original de cette propriété, et quiconque qui a une réclamation qu'il la présente au notaire Mr Ilyès Karray à la rue des Notaire à la médina de Sfax dans un délai de trente jours.

2023X00618DIVD2

Avis

Mr Braiek Ben Ali Ben Salah annonce qu'il a perdu son acte de possession d'un terrain d'une superficie de 655.75 mètres carrés, sise à la route de Tunis Km 3.5 Sfax, provenant par l'acte de vente qui était fait le 3 Février 1985 enregistré à Sfax le 10 Avril 1985 n°1619 rédigé par les deux notaires Zouhair Kallel et Mohamed Hentati, et il désire se faire délivrer une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au Maître Ilyes MALLEK sis à la Rte Saltania Km3.5 Sfax, et ce, dans un délai de 30 jours de l'apparition de cet avis dans le JORT.

2023X00621DIVD2

Avis

Ellouz Semi annonce qu'il possède d'un terrain de surface 216723m² route Chafran Hencha Sfax effectuer par l'acte qui était fait le 25/6/2011 il a perdu le titre de propriété et il désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2023X00622DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Annonce n°2023R01166SANB2 parue au JORT n°56 du 10 mai 2023, page 1182.

Lire : Suivant procès-verbal du conseil d'administration tenu le 18 avril 2023.

Au lieu de : Suivant procès-verbal du conseil d'administration tenu le 11 avril 2023.

Le reste demeure sans changement.

2023R01225RECZ9

Rectificatif à la notice d'augmentation du capital

SOCIETE IBN ANNAFIS

Société anonyme

Au capital de 8 640.000 Dinars

Siège social : Route de Tunis km 4 - 3031 Sfax

Registre de commerce : B1123171997

M.F : 18467 Z/A/M/000

Suivant la notice d'augmentation du capital parue au JORT n°54 du 5/5/2023 sous le n°2013 X 00574 SAN B2, il est à préciser que les fonds provenant des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert à la Banque Internationale Arabe de Tunisie, Agence Gremda Sfax compte n°08 703 000443200790703 au lieu du compte n°08703000441002229540.

2023X00619RECZ9

ASSURANCES MAGHREBIA S.A

ETATS FINANCIERS AU 31-12-2022

BILAN (exprimé en dinars)

Actif	31/12/2022			31/12/2021	Capitaux propres et passifs	31/12/2022	31/12/2021
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net			
Actifs incorporels	2 284 131	1 899 045	385 086	499 918	**Capitaux propres**		
Actifs corporels d'exploitation	8 801 291	7 176 255	1 625 036	1 423 429	**Total des capitaux propres avant résultat**	**102 602 031**	**90 408 844**
Placements immobiliers et financiers	330 241 368	15 842 909	314 398 459	297 325 976	Résultat de la période	23 362 169	22 058 505
Part des réassureurs dans les provisions techniques	47 229 686	0	47 229 686	53 257 391	**Total des capitaux propres avant affectation**	**125 964 200**	**112 467 349**
Créances	103 719 383	40 067 766	63 651 617	42 964 527	**Passif**		
Autres éléments d'actif	26 222 158	5 409 778	20 812 380	32 513 581	Provisions pour autres risques et charges	943 632	1 579 937
					Provisions techniques brutes	240 157 528	243 381 857
					Dettes	79 885 287	70 448 964
					Autres passifs	1 151 617	106 715
TOTAL	**518 498 017**	**70 395 753**	**448 102 264**	**427 984 822**	**TOTAL**	**448 102 264**	**427 984 822**

ETAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE ET DE LA RÉASSURANCE (exprimé en dinars)

	31/12/2022			31/12/2021
	Opérations brutes	Opérations de cessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Primes acquises	221 729 599	-74 706 655	147 022 944	134 095 125
Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	17 082 575	0	17 082 575	14 332 317
Autres produits techniques	382 175	0	382 174	202 847
Charges de sinistres	-126 500 258	18 480 480	-108 019 778	-102 515 656
Variation des autres provisions techniques	-1 106 292	0	-1 106 292	2 021 716
Participation aux bénéfices et ristournes	130 569	0	130 569	-657 913
Frais d'exploitation	-33 396 517	14 551 202	-18 845 314	-15 828 513
Autres charges techniques	-12 363 107	0	-12 363 107	-7 565 500
Résultat technique de l'assurance et de la réassurance	**65 958 744**	**-41 674 973**	**24 283 771**	**24 084 423**

ETAT DE RÉSULTAT (exprimé en dinars)

	31/12/2022	31/12/2021
Résultat technique de l'assurance et de la réassurance	24 283 771	24 084 423
Produits de placements nets	24 203 693	19 505 736
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique	-17 082 575	-14 332 317
Autres produits non techniques	246 177	168 807
Autres charges non techniques	-429 403	-402 474
Résultat provenant des activités ordinaires	**31 221 663**	**29 024 175**
Impôts sur le résultat	-6 834 343	-6 118 143
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	**24 387 320**	**22 906 032**
Eléments extraordinaires	-1 025 151	-847 527
Résultat net de l'exercice	**23 362 169**	**22 058 505**

ETAT DE FLUX DE TRÉSORERIE (exprimé en dinars)

	31/12/2022	31/12/2021
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	10 370 892	8 297 543
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-306 878	-727 357
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-10 064 628	-8 349 436
Variation de trésorerie	**-614**	**-779 250**
Trésorerie au début de l'exercice	2 118 560	2 897 810
Trésorerie à la clôture de l'exercice	2 117 946	2 118 560

OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptables des entreprises.

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ Cabinet F.M.B.Z -KPMG TUNISIE – Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

P/ Cabinet GSAudit&Advisory – Ghazi HANTOUS

2023401188BCFA5